

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1181****19 novembre 2004****SOMMAIRE**

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Advent IDEX, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                   | <b>56651</b> | <b>Luxport S.A., Mertert</b> .....                                    | <b>56656</b> |
| <b>AH Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                   | <b>56660</b> | <b>MAP, S.à r.l., Pétange</b> .....                                   | <b>56688</b> |
| <b>AH Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                   | <b>56664</b> | <b>Maison Peter, S.à r.l., Schifflange</b> .....                      | <b>56687</b> |
| <b>Ambiance Sun, S.à r.l., Rodange</b> .....                                     | <b>56687</b> | <b>Manuport S.A., Mertert</b> .....                                   | <b>56676</b> |
| <b>Ambiente Da Cruz, S.à r.l., Luxembourg-Cessange</b> .....                     | <b>56687</b> | <b>Medisan S.A.</b> .....   | <b>56679</b> |
| <b>Anassa &amp; Co S.A., Luxembourg</b> .....                                    | <b>56675</b> | <b>Medisan S.A., Luxembourg</b> .....                                 | <b>56679</b> |
| <b>Anassa &amp; Co S.A., Luxembourg</b> .....                                    | <b>56675</b> | <b>Office S.A., Luxembourg</b> .....                                  | <b>56688</b> |
| <b>ASI, S.à r.l., Luxembourg</b> .....   | <b>56664</b> | <b>Optique Gilles Esslingen &amp; Cie, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... | <b>56688</b> |
| <b>Audico International S.A., Bertrange</b> .....                                | <b>56672</b> | <b>ProLogis Germany XV, S.à r.l., Luxembourg</b> ....                 | <b>56681</b> |
| <b>Avelis A.G., Luxembourg</b> .....   | <b>56683</b> | <b>ProLogis Germany XV, S.à r.l., Luxembourg</b> ....                 | <b>56681</b> |
| <b>Boulders Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                              | <b>56642</b> | <b>Racing Experience, S.à r.l., Wormeldange</b> .....                 | <b>56688</b> |
| <b>Central European Cotton Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> ..... | <b>56672</b> | <b>Satisfactory S.A., Luxembourg</b> .....                            | <b>56676</b> |
| <b>Ceric, S.à r.l., Steinfort</b> .....  | <b>56687</b> | <b>Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....   | <b>56677</b> |
| <b>Chemifim International S.A., Luxembourg</b> .....                             | <b>56686</b> | <b>Seramans S.A., Luxembourg</b> .....                                | <b>56685</b> |
| <b>Comet Europe S.A., Leudelange</b> .....                                       | <b>56677</b> | <b>Silvacruz, S.à r.l., Mertzig</b> .....                             | <b>56679</b> |
| <b>Daybreak, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                      | <b>56687</b> | <b>Sofil Holding S.A., Luxembourg</b> .....                           | <b>56682</b> |
| <b>Espace S.A.H., Luxembourg</b> .....   | <b>56685</b> | <b>Synerlux S.A., Luxembourg</b> .....                                | <b>56657</b> |
| <b>Eurolex Management S.A., Luxembourg</b> .....                                 | <b>56660</b> | <b>Taranis International S.A., Luxembourg</b> .....                   | <b>56686</b> |
| <b>Europäische Immobilien Investment Holding S.A.</b> .....                      | <b>56676</b> | <b>Targa S.A., Luxembourg</b> .....                                   | <b>56684</b> |
| <b>Expertise Informatique Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....             | <b>56681</b> | <b>Tarizzio S.A., Luxembourg</b> .....                                | <b>56685</b> |
| <b>Fap Invest S.A., Luxembourg</b> .....   | <b>56660</b> | <b>Themalis Consultant, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                | <b>56679</b> |
| <b>Flanagan Holding S.A., Luxembourg</b> .....                                   | <b>56684</b> | <b>Tibonite Investments S.A., Luxembourg</b> .....                    | <b>56683</b> |
| <b>Fondation Luxembourg Air Rescue, A.s.b.l., Luxembourg</b> .....               | <b>56672</b> | <b>Tiga S.A., Luxembourg</b> .....                                    | <b>56675</b> |
| <b>GDX Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                                  | <b>56642</b> | <b>Timken Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....         | <b>56656</b> |
| <b>Havana Club Know-How, S.à r.l., Luxembourg</b> ....                           | <b>56676</b> | <b>Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....                  | <b>56642</b> |
| <b>IGLS Invest S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>56656</b> | <b>Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> ....                  | <b>56678</b> |
| <b>Igest, S.à r.l., Kayl</b> .....   | <b>56682</b> | <b>Tomkins Overseas Financing, S.à r.l., Luxembourg</b> .....         | <b>56678</b> |
| <b>Laert S.A., Luxembourg</b> .....  | <b>56684</b> | <b>Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....           | <b>56678</b> |
| <b>Lux T.S.M. International S.A., Dudelange</b> .....                            | <b>56671</b> | <b>TransmidEast S.A., Luxembourg</b> .....                            | <b>56682</b> |
| <b>Lux T.S.M. International S.A., Dudelange</b> .....                            | <b>56671</b> | <b>Viernes S.A., Luxembourg</b> .....                                 | <b>56681</b> |
| <b>Lux T.S.M. International S.A., Dudelange</b> .....                            | <b>56671</b> | <b>Viky S.A., Luxembourg</b> .....                                    | <b>56683</b> |
| <b>Lux T.S.M. International S.A., Dudelange</b> .....                            | <b>56671</b> | <b>Vincal Invest S.A., Luxembourg</b> .....                           | <b>56677</b> |
| <b>Lux Venture Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....                              | <b>56677</b> | <b>Xender Eurolink Holding S.A., Luxembourg</b> ....                  | <b>56686</b> |

**GDX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 102.377.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 août 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et GDX HOLDINGS LIMITED, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par GDX HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*GDX HOLDINGS, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03369. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076162.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2004.

P. Bettingen

*Notaire*

(075990.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**BOULDERS LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: 12,500.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.996.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom, with registered office at 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;

represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BOULDERS LUXCO 1, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager(s) or the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered

office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

### **Art. 3. Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

## **Chapter II. Capital, Shares**

### **Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

### **Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## **Chapter III. Board of managers, Statutory auditors**

### **Art. 9. Board of Managers**

The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers**

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers**

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Manager(s) or the Board of Managers**

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers**

The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint or the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Chapter IV. Meeting of shareholders**

##### **Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

##### **Art. 18. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

##### **Art. 19. Annual General Meeting**

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirty-first day of March each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

##### **Art. 20. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

##### **Art. 21. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

##### **Art. 22. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

##### **Art. 23. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers set out the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII. Applicable law**

##### **Art. 25. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Shareholder                    | Subscribed capital<br>(EUR) | Number of<br>shares | Amount paid-in<br>(EUR) |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| CANDOVER PARTNERS LIMITED..... | 12,500.-                    | 500                 | 12,500.-                |
| Total:.....                    | 12,500.-                    | 500                 | 12,500.-                |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

##### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

##### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers for a term ending on the general meeting of shareholders or on the decision of the sole shareholder resolving on the annual accounts relating to year 2008:

\* Mr Brian Mercer, Director, with professional address at The Orchard, Firs Drive Gustard Wood, Hets AL4 8LB, United Kingdom;

\* Mr Nils Stoesser, Investment Manager, with professional address at 35, Cottenham Drive, London SW20 OTD, United Kingdom.

The sole shareholder further resolved to appoint the following as Class B Manager for a term ending on the general meeting of shareholders or on the decision of the sole shareholder resolving on the annual accounts relating to year 2008:

\* Mr Dominique Robyns, Partner, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. The registered office shall be in:

\* L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société de droit anglais avec siège social au 20, Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom,

représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination BOULDERS LUXCO 1, S.à r.l.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance suivant les cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Au cas où le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Commissaires aux comptes****Art. 9. Gérant(s)**

La Société est gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants qui, pour autant que leur nombre est égal ou supérieur à trois, peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après le/les «Gérant(s)»).

Le/les Gérant(s) sera/seront nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B.

**Art. 10. Conseil de Gérance**

Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, tel quorum comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance**

Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de tout Gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Chapitre IV. Assemblée générale des associés****Art. 17. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 31 mars de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

#### Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

#### Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

#### Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

#### Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

#### Art. 25. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

| Associés                       | Capital souscrit<br>(EUR) | Nombre<br>de parts sociales | Libération<br>(EUR) |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------|
| CANDOVER PARTNERS LIMITED..... | 12.500                    | 500                         | 12.500              |
| Total: .....                   | 12.500                    | 500                         | 12.500              |

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A pour une durée s'achevant lors de l'assemblée générale des associés ou lors de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes annuels relatifs à l'année 2008:

\* M. Brian Mercer, Director, avec adresse professionnelle à The Orchard, Firs Drive Gustard Wood, Hets AL4 8LB, Royaume-Uni;

\* M. Nils Stoesser, Investment Manager, avec adresse professionnelle au 35, Cottenham Drive, London SW20 OTD, Royaume-Uni;

L'associé unique décide de nommer la personne suivante comme Gérant de Catégorie B pour une durée s'achevant lors de l'assemblée générale des associés ou lors de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes annuels relatifs à l'année 2008:

\* M. Dominique Robyns, Partner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Le siège social est fixé à:

\* L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (Grand-Duché du Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 90, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(076899.3/211/547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**ADVENT IDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 103.012.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of September.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The partnership ADVENT POWER (CAYMAN) LIMITED PARTNERSHIP, registered at the Trade Register of George Town under number MC-15034, with its registered office at Cayman Islands, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglad House, PO Box 309GT, c/o MAPLES & CALDER CORPORATE SERVICES LIMITED,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal given on September 6th, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is ADVENT IDEX, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, the partnership ADVENT POWER (CAYMAN) LIMITED PARTNERSHIP, registered at the Trade Register of George Town under number MC-15034, with its registered office at Cayman Islands, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglan House, PO Box 309GT, c/o MAPLES & CALDER CORPORATE SERVICES LIMITED.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of September to the thirty-first of August of the following year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of August, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Special disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on August 31, 2005.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

Mrs Janet L. Hennessy, fund director, born in U.S.A. Boston, on April 27, 1957, residing professionally at U.S.A. Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, and the private limited companies A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.322, and BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.324, with their registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of a manager residing in Luxembourg and of a manager residing outside Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as here above stated, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société en commandite simple ADVENT POWER (CAYMAN) LIMITED PARTNERSHIP, enregistrée auprès du Registre de Commerce de George Town sous le numéro MC-15034, avec siège social aux Iles Cayman, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglund House, PO Box 309GT, c/o MAPLES & CALDER CORPORATE SERVICES LIMITED,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 septembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ADVENT IDEX, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont toutes été souscrites par l'associée unique, la société en commandite simple ADVENT POWER (CAYMAN) LIMITED PARTNERSHIP, enregistrée auprès du Registre de Commerce de George Town sous le numéro MC-15034, avec siège social aux Iles Cayman, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglan House, PO Box 309GT, c/o MAPLES & CALDER CORPORATE SERVICES LIMITED.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier septembre au trente et un août de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un août, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 août 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Janet L. Hennessy, administratrice de fonds, née le 27 avril 1957, à U.S.A. Boston, ayant son domicile professionnel à U.S.A., Massachusetts 02109, Boston, 75, State Street, et les sociétés à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.322, et BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.324, ayant leur siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, sont nommées gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un gérant demeurant en dehors du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx. T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, vol. 145S, fol. 4, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(077233.3/222/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2004.

P. Bettingen.

*Notaire*

(075991.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.743.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2004*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010, les mandats de:

Messieurs Albert Gnägi, Otto Schwarz et Madame Sylvie Theisen, en tant qu'Administrateurs de la société.

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère

IGLS INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(076023.3/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**LUXPORT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

H. R. Luxemburg B 42.132.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen, registriert am 20. September 2004, Referenz LSO-AU04123 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister am 21. September 2004.

Mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations hinterlegt.

Mertert, den 5. August 2004.

Unterschrift.

(076449.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**SYNERLUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 103.021.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1) La société FINCOVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, ici représentée par Monsieur Dieter Grozinger De Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'Administrateur avec pouvoir de signature individuelle de ladite société.

2) Monsieur Philippe Van Sichelen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe, ici représenté par Madame Nadine Gaupp, employée privée, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 août 2004,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SYNERLUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet tout conseil économique aux personnes physiques et morales, ainsi que la prestation de tous services y liés directement ou indirectement.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications des statuts.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000) divisé en mille (1.000) actions ayant chacune une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) et intégralement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

**Art. 7.**

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des anciens actionnaires en proportion avec leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les deux mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption sur les actions n'ayant pas fait l'objet d'une préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai de un mois il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit la détermination du prix devra être faite comme suit:

Les actionnaires pourront unanimement déterminer le prix des actions, sinon la méthode d'évaluation à utiliser pour déterminer la valeur des actions au moment de leur cession.

A défaut de détermination de prix, respectivement de méthode d'évaluation, celle-ci se fera sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren» tel que prévu par la législation luxembourgeoise.

L'évaluation se fera selon cette méthode en fonction de la fortune totale et des perspectives de rendement de la société (actif net, valeur de rendement).

Pour l'évaluation de la valeur des actions en cas de cession de celles-ci, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de cette personne tierce ou de l'expert, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner la personne habilitée à procéder à l'évaluation des actions.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

**Art. 8.** Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soient présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'une doit être celle d'un administrateur-délégué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil et qui pourront valablement engager la société par leur signature individuelle dans le cadre des actes de gestion journalière de celle-ci. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans pour exercer la surveillance sur la société.

Ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment. L'assemblée fixe leur rémunération.

### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société et qui figurent à l'ordre du jour.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 11.00 heures du matin.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

L'assemblée ordinaire ou extraordinaire se tient au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si le jour de la tenue de l'assemblée générale ordinaire est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

**Art. 15.** L'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire se réunit sur la convocation du Conseil d'Administration ou du Commissaire aux comptes. Les convocations contiennent l'ordre du jour, et sont faites, huit jours francs avant l'assemblée ou dans les formes et délais prescrits par la loi.

Les convocations contiendront l'ordre du jour, date, heures et lieu de l'assemblée générale.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée pourra avoir valablement lieu sans devoir observer les formalités de convocations préalables.

**Art. 16.** Toute assemblée générale est présidée par le président qu'elle désigne. A défaut de désignation, l'administrateur le plus âgé présidera l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire. L'assemblée choisit un scrutateur parmi les personnes assistant à l'assemblée.

**Art. 17.** Chaque action de capital donne droit à une voix.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne sont valablement prises que lorsque plus de la moitié des actions du capital social sont présents ou représentés. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix.

### **Titre VI.- Exercice social**

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

## Titre VII.- Dispositions Générales

**Art. 19.** Pour l'exécution des présents statuts, tous les administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre de l'année 2004.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en 2005.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|   |              |
|---|--------------|
| 1.- FINCOVEST S.A., précitée, neuf cent vingt actions . . . . .             | 920          |
| 2.- Monsieur Philippe Van Sichelen, précité, quatre-vingts actions. . . . . | 80           |
| <b>Total: mille actions actions . . . . .</b>                               | <b>1.000</b> |

Les mille (1.000) actions ont été libérées intégralement à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de 1.800 Euros.

### *Assemblée Générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philippe Van Sichelen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe,

- Monsieur Eric Warnant, conseiller financier, demeurant B-5300 Thon-Samson, 55, rue de Gramptinne,

- Monsieur Pierre Toussaint, étudiant, demeurant à B-1040 Bruxelles, 39, rue Major Petillon.

3) Conformément aux articles 10 et 11 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière des affaires de la société avec pouvoir de signature individuelle en ce qui concerne cette gestion et la représentation de la société.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Raphaël Forler, maître en administration économique et sociale, demeurant à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) Les mandats des premiers administrateurs, respectivement du commissaire aux comptes, expireront à l'assemblée générale extraordinaire en l'an 2009.

6) L'assemblée générale nomme comme premier administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion:

- Monsieur Philippe Van Sichelen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe,

7) Le siège de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Grozinger De Rosnay, P. Van Sichelen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 août 2004, vol. 358, fol. 7, case 9. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2004.

H. Beck.

(077301.3/201/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**FAP INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 57.064.

*Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2004*

Acceptation du retrait de Monsieur Jiri Bezdicek (Administrateur) de la société pour des raisons de santé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

RUSSEL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076224.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**EUROLEX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 40.722.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 septembre 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de Monsieur André Gruhl en tant qu'Administrateur-délégué de la société est acceptée;
- la nomination de Monsieur Roel Schrijen en tant qu'Administrateur-délégué de la société est acceptée.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076248.3/4287/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**AH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.552.

In the year two thousand and four on the 19 of August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. IRONBRIDGE CAPITAL A Pty LIMITED in its capacity as trustee of the IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND A, a limited company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australia, registered under the Australian Company Number 107 005 229, here represented by Daniel Boone, by virtue of a proxy given on August 17, 2004;

2. IRONBRIDGE CAPITAL B Pty LIMITED in its capacity as trustee of the IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND B, a limited company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australia, registered under the Australian Company Number 106 992 530, here represented by Daniel Boone, by virtue of a proxy given on August 17, 2004;

3. IRONBRIDGE CAPITAL C Pty LIMITED in its capacity as trustee of the IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND C, a limited company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australia, registered under the Australian Company Number 108 012 086, here represented by Daniel Boone, by virtue of a proxy given on August 17, 2004; and

4. IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting by its general partner IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED having its registered office, at Queensgate House, PO Box 1093GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Daniel Boone, by virtue of a proxy given on August 16, 2004.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current shareholders (the «Current Shareholders») of AH HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 12<sup>th</sup> day of November 2003, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 97.552;

- that the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

- (i) capital increase of an amount of three hundred Australian Dollars (AUD 300.-) and issuance of six (6) new ordinary shares in the share capital of the Company;
  - (ii) subscription of the new ordinary shares by IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, by contribution in kind;
  - (iii) subsequent modification of Article 6.1 of the Company's articles of association (Subscribed and authorized share capital);
- that, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Current Shareholders, represented as stated here-above, decide to increase the subscribed capital by an amount of three hundred Australian Dollars (AUD 300.-) in order to bring it from its present amount of five million two hundred and twenty-six thousand three hundred Australian dollars (AUD 5,226,300.-), to five million two hundred and twenty-six thousand six hundred Australian dollars (AUD 5,226,600.-), by the issuance of six (6) new ordinary shares with a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each having the same rights and obligations as the existing shares and to have them subscribed and entirely paid up by the following subscriber (the «Subscriber»):

*Intervention - Subscription - Payment*

IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australia, registered under the Australian Company Number 105 880 108, here represented by Daniel Boone, by virtue of a proxy given on August 17, 2004, declares to subscribe to six (6) ordinary shares and to have them fully paid up to their nominal value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each, by contribution other than in cash, more specifically by the contribution in kind of six (6) of the ordinary shares it holds in the share capital of AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 97.441, representing 0.00001% of the share capital of AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l.

This contribution other than in cash has not been subject to the report of an independent auditor but has been object of a report of the board of managers of the Company established on August 18, 2004, concluding as follows:

«Conclusion:

On August 18, 2004, the value of the contribution in kind to be made by the Subscriber to the Company is evaluated as follows:

the 6 contributed shares of AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade register under number B 97.441, with a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each, have a total value equal to three hundred Australian Dollars (AUD 300.-);

this total value of three hundred Australian Dollars (AUD 300.-) will be remunerated by the subscription by the Subscriber, of 6 new ordinary shares, each with a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-), issued by the Company in the course of the present capital increase scheduled on August 19, 2004.»

The said report, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The possible surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the corporation.

The shares contributed are more detailed in the report of the board of managers as well as on the balance sheet of AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., as at hereto attached.

It results furthermore from a certificate dated as of August 18, 2004 by the management of AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., that:

«1. IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australia (hereinafter referred to as the «Investor») is the owner of 6 shares, which represents 0.00001% of the share capital of the Company, which are to be contributed to the Luxembourg company AH HOLDINGS, S.à r.l., on August 19, 2004 (hereinafter referred to as the «Contributed Shares»);

2. the Shares are fully paid-up;

3. solely the Investor is entitled to the Shares and the Investor has the power to dispose of the Shares;

4. none of the Shares is encumbered with any pledge or other right whatsoever in rem, there exists no obligation to pledge or encumber the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;

5. all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares, required in Luxembourg, will be executed upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

6. on 18 August 2004, the Shares to be contributed are worth three hundred Australian dollars (AUD 300.-), this valuation being based on a balance sheet, established on August 8, 2004 by MOURANT LUXEMBOURG S.A., and approved and ratified by the Board of managers of the Company on 18 August 2004.»

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Current Shareholders and the Subscriber as represented acknowledge the subscription and payment. Both the Current Shareholders and Subscriber duly acknowledge that the value of the shares evaluated represent a true and fair valuation of those shares and moreover that such valuation shall not be open to challenge by either party.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Current Shareholders and the intervening party, as a new shareholder, represented as stated here above, decide to amend Article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**«Art. 6.1, first paragraph** (Subscribed and authorized share capital)

The Company's corporate capital is fixed at five million two hundred and twenty-six thousand six hundred Australian dollars (5,226,600.- AUD), represented by one hundred and four thousand five hundred and thirty-two (104,532) shares («parts sociales») of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at three hundred Australian dollars (AUD 300.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,030.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le 19 août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. IRONBRIDGE CAPITAL A Pty LIMITED, agissant en sa capacité de trustee de IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND A, une limited company constituée sous l'empire du droit australien, ayant son siège social à c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée sous le Australian Company Number 107 005 229, ci-représentée par Daniel Boone, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2004;

2. IRONBRIDGE CAPITAL B Pty LIMITED agissant en sa capacité de trustee de IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND B, une limited company constituée sous l'empire du droit australien, ayant son siège social à c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée sous le Australian Company Number 106 992 530, ci-représentée par Daniel Boone, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2004;

3. IRONBRIDGE CAPITAL C Pty LIMITED agissant en sa capacité de trustee de IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 FUND C, une limited company constituée sous l'empire du droit australien, ayant son siège social à c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée sous le Australian Company Number 108 012 086, ci-représentée par Daniel Boone, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2004; et

4. IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, une limited partnership, constituée sous l'empire du droit des Iles Cayman, agissant par son general partner IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED, ayant son siège social à Queensgate House, PO Box 1093, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ci-représentée par Daniel Boone, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2004.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elles sont les associés actuels (les «Associés Actuels») de AH HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2003, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.552;

- que les Associés Actuels ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) augmentation de capital d'un montant de trois cents dollars australiens (AUD 300,-) et émission de six (6) nouvelles parts sociales ordinaires;

(ii) souscription des nouvelles parts sociales ordinaires par IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, par contribution en nature;

(iii) modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société (Capital souscrit et libéré);

- que, sur la base de cet agenda, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés Actuels, représentés comme sus-mentionné, décident d'augmenter le capital social d'un montant de trois cents dollars australiens (AUD 300,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq million deux cent vingt-six mille trois cents dollars australiens (AUD 5.226.300,-) à cinq million deux cent vingt-six mille six cents dollars australiens (AUD 5.226.600,-), par l'émission de six (6) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et de les laisser souscrire et libérer entièrement par le souscripteur suivant (le «Souscripteur»):

*Intervention - Souscription - Libération*

IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, une limited company constituée sous l'empire du droit australien, ayant son siège social à c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculé sous le Australian Company Number 105.880.108, ci-représentée par Daniel Boone, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2004, déclare souscrire à six (6) parts sociales ordinaires et de les libérer entièrement à leur valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) chacune, par apport autre qu'en numéraire, plus spécifiquement par contribution en nature des six (6) parts sociales ordinaires qu'elle détient dans le capital social de AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33 boulevard du Prince Henri, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.441, représentant 0,00001% du capital social de AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l.

Cet apport autre qu'en numéraire n'a pas fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises mais a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société établi en date du 18 août 2004 qui prend la conclusion suivante:

«Conclusions:

Le 18 août 2004, la valeur de l'apport en nature devant être fait par les Souscripteurs à la Société est évaluée comme suit:

les 6 parts sociales apportées de AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernées par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 97.441, ayant une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) chacune, ont une valeur totale égale à trois cents dollars australiens (AUD 300,-);

cette valeur totale de trois cents dollars australiens (AUD 300,-) sera rémunérée par la souscription par le Souscripteur de 6 nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-), émises par la Société au cours de la présente augmentation de capital prévue pour le 19 août 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

L'éventuel surplus entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de l'apport sera transféré sur un compte de prime d'émission de la Société.

Les parts sociales apportées sont plus détaillées dans le rapport du conseil de gérance ainsi que dans le bilan de AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., tel qu'attaché au présent acte.

Il résulte par ailleurs d'un certificat de la gérance de AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., daté du 18 août 2004 que:

«1. IRONBRIDGE CAPITAL Pty LIMITED, une limited company constituée sous l'empire du droit australien, ayant son siège social à c/o Level 31, Aurora Place, 88 Philip Street, Sydney, NSW 2000, Australie (ci-après l'«Investisseur») est le propriétaire de 6 parts sociales, représentant 0,00001% du capital social de la Société, lesquelles seront apportées à la société luxembourgeoise AH HOLDINGS, S.à r.l., le 19 août 2004 (ci-après les «Parts Sociales Apportées»);

2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;

3. seul l'Investisseur a des droits sur les Actions et l'Investisseur a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;

4. aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un gage ou de tout autre droit réel, il n'existe aucune obligation de gager ou de grever les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est grevée d'une sûreté;

5. toutes les formalités, qui suivent l'apport en nature des Parts Sociales, requises au Luxembourg, seront effectuées suite à la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport;

6. le 18 août 2004, les Parts Sociales devant être apportées valent trois cents dollars australiens (AUD 300,-), cette évaluation étant basée sur un bilan établi le 8 août 2004 par MOURANT LUXEMBOURG S.A. et approuvé et ratifié par le Conseil de gérance de la Société le 18 août 2004.»

Lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Les Associés Actuels et le Souscripteur représentés comme sus-mentionné prennent note de la suscription et du paiement. Les Associés Actuels et le Souscripteur reconnaissent que la valeur des parts sociales évaluées représente une évaluation juste et exacte de ces parts sociales et que cette évaluation n'est pas susceptible d'être attaquée par l'une des parties.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, les Associés Actuels et la partie intervenante, en tant que nouvel associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1, premier paragraphe** (Capital souscrit et libéré)

Le capital social est fixé à cinq millions deux cent vingt-six mille six cents dollars australiens (AUD 5.226.600,-), représenté par cent quatre mille cinq cent trente-deux (104.532) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Australiens (50,- AUD), toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Dans le cadre de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trois cents dollars australiens (AUD 300,-).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.030,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

J. Delvaux.

(076698.3/208/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**AH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 5.226.600,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.552.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 septembre 2004, actée sous le n° 515 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(076701.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**ASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-third of August.

Before the undersigned Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

A. SCHULMAN INC., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 3550 West Market Street, Akron, OH 44333, United States of America,

here represented by Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 18, 2004.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to incorporate hereby and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Form**

There is established a société à responsabilité limitée which shall be governed by the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. Name**

The company will exist under the name of ASI, S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

**Art. 3. Object**

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a general partner with unlimited liability for all debts and obligations of limited corporate partnerships (société en commandite simple) or similar corporate structures as well as manager of such companies.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

#### **Art. 5. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 6. Capital**

The Company's share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of five hundred euros (EUR 500.-) each.

#### **Art. 7. Amendment of the capital**

The share capital may be modified at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, with approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The existing partner(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

#### **Art. 8. Shares**

Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office and the number of shares held by him.

Any transfer of shares in accordance with article 9 hereafter shall be recorded in the register of partners.

#### **Art. 9. Transfer of shares**

If the Company is composed of a single partner, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among partners. They may only be transferred to non-partners subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner**

The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the single partner or any of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 11. Management**

The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 12. Meetings of the board of managers**

In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of partners, but in his absence, the partners or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex, facsimile or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

#### **Art. 13. Minutes of meetings of the board of managers**

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

#### **Art. 14. Powers of the board of managers**

The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the single partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the single partner or the general meeting of partners, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

#### **Art. 15. Delegation of powers**

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company, to persons or agents chosen by it. The delegation of the daily management to a member of the board of managers is subject to previous authorisation by the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

#### **Art. 16. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

#### **Art. 17. General meeting of partners**

Each partner may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or, in case there are less than twenty-five partners, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the partners by registered mail. In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

#### **Art. 18. Decisions**

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing and recorded in a register. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

#### **Art. 19. Financial year**

The Company's financial year begins on 1 September of each year and shall terminate on 31 August of the following year.

#### **Art. 20. Balance sheet**

Each year on the last day of August, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the single partner or by a general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 21. Allocation of profits**

Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, without prejudice to the power of the board of managers to allocate payment on account of dividends within the limits permissible under the law.

**Art. 22. Dissolution, liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23. Amendments to the Articles of Incorporation**

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of partners under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 24. Matters not provided**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 25. Language**

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Subscription and payment*

All the one hundred (100) shares are subscribed by A. SCHULMAN INC., above named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31 August 2005.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at three and to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
  - a. Terry L. Haines, CEO, born on August 5, 1946 in the United States of America, residing in Ledgewood drive 1375, Akron, Ohio 44333, United States of America;
  - b. Robert A. Stefanko, CFO, born on January 20, 1943 in the United States of America, residing in Timber Trail 8528, Breckville, Ohio 44141, United States of America;
  - c. Jack Taylor, General Manager Europe, born on October 9, 1946 in the United Kingdom, residing in Rookwood 9, Chadderton, Oldham 9, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the offices of Maître Frieders, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

A. SCHULMAN INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 3550 West Market Street, Akron, OH 44333, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 18 août 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Dénomination**

La société prend la dénomination de ASI, S.à r.l. (la «Société»).

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations d'une société en commandite simple ou toute sorte de société commerciale comparable et être gérant d'une telle société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet social.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des succursales ou des agences au Grand-Duché ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 6. Capital Social**

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

#### **Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. L'(les) associé(s) existant(s) ont un droit de souscription préférentiel proportionnellement aux parts sociales détenues par lui (eux).

#### **Art. 8. Parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social, ainsi que le nombre de parts détenues par lui.

Tout transfert de parts conformément à l'article 9 ci-après sera inscrit au registre des associés.

#### **Art. 9. Transfert de parts**

Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés à une majorité représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **Art. 10. Faillite ou déconfiture d'un associé**

La faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 11. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 12. Réunions du conseil de gérance**

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance**

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance**

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la loi, sont de la compétence du conseil de gérance.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs**

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix. La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil de gérance est soumise à l'approbation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 16. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Décisions de l'associé unique ou des associés**

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 18. Décisions**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 19. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

**Art. 20. Bilan**

Chaque année, au dernier jour du mois d'août, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 21. Répartition des bénéfices**

Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 22. Dissolution, liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 23. Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

**Art. 24. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, sur les sociétés commerciales.

**Art. 25. Langue**

Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

*Souscription et libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales sont souscrites par A. SCHULMAN INC., préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat de banque.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 août 2005.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.500,-.

*Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois et d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Terry L. Haines, CEO, né le 5 août 1946 aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Ledgewood drive 1375, Akron, Ohio 44333, Etats-Unis d'Amérique;

b. Robert A. Stefanko, CFO, né le 20 janvier 1943 aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Timber Trail 8528, Breckville, Ohio 44141, Etats-Unis d'Amérique;

c. Jack Taylor, General Manager Europe, né le 9 octobre 1946 en Grande-Bretagne, demeurant à Rockwood 9, Chaderton, Oldham 9, Grande-Bretagne.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frieders, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer et P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, vol. 144S, fol. 99, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

F. Baden.

(077453.3/200/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076511.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076509.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076506.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**LUX T.S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076503.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**CENTRAL EUROPEAN COTTON HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à.r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 101.750.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution des gérants du 8 juillet 2004, que:

- Monsieur Guy Hornick, gérant de catégorie B, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, est nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076269.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**AUDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.  
R. C. Luxembourg B 60.436.

—  
*Notules du Conseil d'Administration du 13 août 2003*

Sont présents:

(1) Monsieur Voet Lucien.

(2) Madame Maria Keermaekers.

Il est convenu et agréé à la majorité des voix de prolonger le mandat de Monsieur Voet Lucien comme Administrateur-délégué de la société AUDICO INTERNATIONAL S.A.

Rédigé à Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

L. Voet / M. Keermaekers

Pour MAYA INVEST

M. Keermaekers

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076299.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

—  
L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réuni le conseil d'administration de la FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE, aussi connue sous les dénominations FOUNDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE, STEFTUNG LETZEBUERGER RETTUNGSHELIKOPTER, STIFTUNG LUXEMBURGER RETTUNGSFLUGWACHT et FONDATION SAUVETAGE AÉRIEN DU LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 175A, rue de Cessange, constituée sous la dénomination de LUXEMBURGER RETTUNGSFLUGWACHT, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1989, approuvé par arrêté grand-ducal du 15 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 101 du 3 mars 1997 et modifiée avec adoption des dénominations actuelles suivant réunion du conseil d'administration en date du 6 mars 1993, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 310 du 20 juin 1997.

Sont présents ou représentés:

1.- Monsieur Mathias Schiltz, Vicaire Général, demeurant à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistère;

2.- Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés, demeurant à L-3850 Schifflange, 85, avenue de la Liberté;

3.- Monsieur Siegfried Steiger, architecte, demeurant à D-71364 Winnenden, Pettristrasse 12,

ici représenté par Monsieur Mathias Schiltz, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 avril 2004;

4.- Monsieur André Roelants, directeur de banque, demeurant à L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach,

ici représenté par Monsieur Jean Spautz, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 avril 2004;

5.- Monsieur Raymond Martin, directeur de société, demeurant à L-1471 Luxembourg, 237, route d'Esch;

6.- Monsieur Julian Presber, directeur de banque, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert,

ici représenté par Monsieur Raymond Martin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 avril 2004.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La présente réunion est présidée par Monsieur Mathias Schiltz, préqualifié.

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Adoption du français comme langue de rédaction des statuts;
2. Changement de la dénomination de la Fondation en FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE;
3. Refonte complète des statuts.

II.- Les six (6) administrateurs actuellement en fonction, sont présents ou représentés, de sorte que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Résolution*

Les administrateurs abordent l'ordre du jour et, après avoir délibéré, ils prennent à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les administrateurs décident d'adopter le français comme langue de rédaction des statuts, de changer la dénomination de la Fondation en FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte que ceux-ci auront dorénavant la teneur suivante:

### **«Chapitre 1<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Fondation prend la dénomination suivante:

FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE.

**Art. 2.** La Fondation a son siège à Luxembourg, 175A, rue de Cessange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration à publier au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 3.** La durée de la Fondation est illimitée.

### **Chapitre II.- Objet**

**Art. 4.** La Fondation poursuit des activités philanthropiques et humanitaires dans le but d'aider à sauver la vie humaine et la santé de toute personne se trouvant en situation d'urgence médicale au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Afin d'accomplir ce but, la Fondation contribue notamment à l'amélioration des services d'urgence par le biais de la mise à disposition de moyens matériels et financiers à des organisations humanitaires actives dans ce domaine. La Fondation contribue encore à la promotion et à la réalisation d'actions concrètes d'amélioration de l'aide d'urgence, et plus particulièrement dans les domaines du sauvetage aérien, de l'assistance par voie aérienne et des transports sanitaires aériens. La Fondation organise et soutient également de manière active des actions et formations visant à améliorer les services offerts aux populations cibles en matière d'aide d'urgences, ou d'aides en cas de catastrophes.

La Fondation mettra son expérience, son équipement et son personnel à la disposition de toute personne qui se trouve en danger, indépendamment de ses croyances, appartenance politique, nationalité, position sociale ou situation financière.

### **Chapitre III.- Voies et moyens**

**Art. 5.** Les recettes de la Fondation consistent dans:

- une donation initiale de 120.000,- LUF de la part des fondateurs,
- des dons, legs, subsides et subventions de toutes sortes que la Fondation pourra recevoir conformément aux articles 16 et 36 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif,
- les intérêts et revenus généralement quelconques du patrimoine et d'activité.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Le patrimoine de la Fondation est affecté uniquement à l'objet pour lequel elle a été créée.

### **Chapitre IV.- Administration**

**Art. 6.** La Fondation est administrée et représentée dans toutes ses relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration composé de 4 membres au moins et de 8 membres au maximum.

Un membre du Conseil d'Administration de l'association sans but lucratif LUXEMBOURG AIR RESCUE, A.s.b.l. sera toujours de droit membre du Conseil d'Administration de la Fondation.

**Art. 7.** Les administrateurs sont nommés par le ou les fondateurs pour une durée indéterminée.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement par cooptation de la part des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Il en sera de même en cas d'augmentation du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les séances du Conseil sont présidées par le président, ou à son défaut par le vice-président, qui veille au bon fonctionnement de la Fondation.

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

- Monsieur Mathias Schiltz, Vicaire Général, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre, (Président)

- Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3850 Schifflange, 85, avenue de la Liberté
- Monsieur Siegfried Steiger, architecte, de nationalité allemande, demeurant à D-71364 Winnenden, Pettristrasse 12
- Monsieur André Roelants, directeur de banque, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach
- Monsieur Raymond Martin, directeur de société, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1471 Luxembourg, 237, route d'Esch
- Monsieur Julian Presber, directeur de banque, de nationalité canadienne, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

### **Chapitre V.- Pouvoirs**

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration qui tendent à la réalisation de son objet. Il décide notamment de tous les contrats, transactions et compromis, de l'acquisition et de l'aliénation de tous biens meubles et immeubles, de la constitution d'hypothèques et de la mainlevée de toute inscription hypothécaire et autres droits réels, de tous baux et locations, de toutes acceptations et affectations de dons et de legs, de toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 9.** A l'égard des tiers la Fondation est valablement représentée dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou d'un administrateur et du ou d'un directeur prévu à l'article 10.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer par un règlement intérieur la gestion journalière de la Fondation à une ou plusieurs personnes habilitées. Cette ou ces personnes, appelées directeurs n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration. Toute délégation ou retrait de délégation est à publier au Mémorial. Le Conseil d'Administration pourra engager du personnel pour assurer la finalité de la Fondation.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président, respectivement à son défaut sur convocation de son vice-président ou à défaut sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent, et au moins une fois l'an, au lieu indiqué dans les avis de convocation. Ceux-ci sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou à défaut par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée.

**Art. 13.** Les décisions du Conseil d'Administration se prennent à la majorité simple des voix des membres présents ou dûment représentés. La représentation s'exerce par voie de mandat donné à un autre membre, un administrateur ne pouvant représenter qu'un seul administrateur. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit se faire par écrit.

En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont signés par tous les membres présents. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou à défaut par deux administrateurs.

### **Chapitre VI.- Comptes Annuels**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. La gestion financière fera l'objet d'une comptabilité régulière.

Dans les deux mois qui suivent la clôture d'un exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget pour l'exercice suivant.

Les administrateurs communiquent lesdits comptes et budgets au Ministre de la Justice et les publient au Mémorial dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice.

### **Chapitre VII.- Révision des statuts**

**Art. 15.** Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du Conseil d'Administration. Cette résolution sera prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

Les modifications des statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été approuvés par arrêté grand-ducal. Elles ne pourront jamais porter atteinte à l'objet de la Fondation.

### **Chapitre VIII.- Dissolution**

**Art. 16.** La dissolution et la liquidation de la Fondation sont régies par l'article 41 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

En cas de dissolution, l'actif net de la Fondation sera affecté à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal et qui poursuit une activité analogue.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la fondation en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le présent acte ne prendra effet qu'après son approbation par le Ministère de la Justice suivant arrêté grand-ducal. Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: M. Schiltz, J. Spautz, R. Martin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, vol. 20CS, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur*(signé): Muller.

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal du 4 juin 2004.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076622.3/222/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.038.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 juin 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 juin 2004, que le mandat des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Guy Hornick, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Claude Schmitz, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Edmond Ries, demeurant à Luxembourg

et celui du Commissaire, à savoir:

- AUDIEX S.A, ayant son siège social à Luxembourg

prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02904. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(076293.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**ANASSA & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 82.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

*Pour ANASSA & CO S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076680.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**ANASSA & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 82.512.

Clôture de liquidation au 18 mars 2003, enregistrée à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03553, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

*Pour ANASSA & CO S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(076682.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**HAVANA CLUB KNOW-HOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 97.142.

—  
EXTRAIT

- En date du 21 novembre 2003, l'Associé Unique de la société, CORPORACIÓN CUBA RON S.A., avec siège social au Calle 200, n° 1708 c/1708 c/17 et 19 Rpto Atabey Playa, Ciudad de la Habana, Cuba, a transféré 1 part sociale de la société à PERNOD RICARD, avec siège social au 12, place des Etats-Unis à F-75116 Paris.

- En date du 21 novembre 2003, l'Associé Unique de la société, CORPORACIÓN CUBA RON S.A., avec siège social au Calle 200, n° 1708 c/1708 c/17, et 19 Rpto Atabey Playa, Ciudad de la Habana, Cuba, a transféré 91.198 parts sociales de la société à HAVANA CLUB HOLDING S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01902. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076306.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**SATISFACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.603.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 17 novembre 2003 que:

Monsieur Tevfik Bulduk, entrepreneur demeurant en Belgique, est élu au poste d'administrateur de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, en remplacement de Monsieur Juha-Pekka Vuokko, démissionnaire.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05063. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(076311.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**MANUPORT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6688 Mertert, Port de Mertert.  
H. R. Luxemburg B 7.104.

Die Bilanz mit Anhang zum 31. Dezember 2003 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen registriert am 20. August 2004, Referenz LSO AU/04115 wurde beim Handels -und Gesellschaftsregister am 21. September 2004.

Mit dem Vermerk zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations hinterlegt.

Mertert, den 5. August 2004.

*Unterschrift.*

(076447.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**EUROPÄISCHE IMMOBILIEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.024.

—  
EXTRAIT

En date du 16 septembre 2004, l'étude FRITSCH, GROZINGER & MARTIN, avocats à la Cour, sise à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société EUROPÄISCHE IMMOBILIEN INVESTMENT HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 43.024, avec siège social au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03699. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076498.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.720.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juillet 2004*

- La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme  
LUX VENTURE FINANCE S.A.  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076326.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 125.636.200,-**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.680.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 21 août 2002 ainsi qu'à deux augmentations de capital actées par-devant Notaire, les 28 août 2002 et 16 janvier 2003, le capital social de la société SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l. est détenu de la manière suivante:

| Détenteur de parts sociales      | Nombre de parts sociales |
|----------------------------------|--------------------------|
| SENSIENT FLAVOR CANADA, Inc..... | 5.025.448                |

Le 17 août 2004.

Certifié sincère et conforme  
SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.  
J. L. Hammond / J. Makal  
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076328.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**VINCAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076510.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**COMET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02613, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour COMET EUROPE S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(076588.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,-.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 86.644.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié d'apport en nature de parts sociales exécuté en date du 22 juin 2004 entre la société TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et la société TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg que les quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par la société TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., précité.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076433.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,-.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 86.642.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié d'apport en nature de parts sociales exécuté en date du 7 juillet 2004 entre la société TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et la société TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg que les quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par la société TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., précité.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076436.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,-.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 86.643.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié d'apport en nature de parts sociales exécuté en date du 7 juillet 2004 entre la société TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et la société TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg que les quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par la société TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., précité.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076442.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**MEDISAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.084.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Sonja Hermes, employée privée, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 34, rue Clair-Chêne, a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société en date du 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature

*Le Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03696. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076499.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**MEDISAN S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.084.

EXTRAIT

En date du 14 septembre 2004, l'étude FRITSCH, GROZINGER & MARTIN, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue le 13 mars 2001 avec la société MEDISAN S.A., R.C.S. Luxembourg B 83.084, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03693. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Harmann.*

(076500.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**THEMALIS CONSULTANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 90.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU02616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

*Pour THEMALIS CONSULTANT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076589.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**SILVACRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.  
R. C. Luxembourg B 102.984.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Ana Maria Sousa Da Silva, indépendante, née à Canedo De Basto (Portugal) le 6 mars 1977, épouse de Monsieur Nuno Manuel Garcia Da Cruz, demeurant à L-9170 Mertzig, 17A, rue de Michelbouch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SILVACRUZ, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mertzig.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Ana Maria Sousa Da Silva, indépendante, née à Canedo De Basto (Portugal) le 6 mars 1977, épouse de Monsieur Nuno Manuel Garcia Da Cruz, demeurant à L-9170 Mertzig, 17A, rue de Michelbouch, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Ana Maria Sousa Da Silva, prénommée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. M. Sousa Da Silva, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, vol. 145S, fol. 3, case 10. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076523.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**ProLogis GERMANY XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

(076536.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**ProLogis GERMANY XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.936.

*Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 13 septembre 2004*

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03944. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076576.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 80.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02605, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076600.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**VIERNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 86.855.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 22 juin, à 14.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIERNES S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

- transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08343. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076625.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**SOFIL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.309.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / J.P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02828. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076540.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TRANSMIDEAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 19.628.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02823. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076542.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**IGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3651 Kayl, 28-30, rue Joseph Müller.

R. C. Luxembourg B 63.232.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02618, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

*Pour IGEST, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076590.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**VIKY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.855.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / S. Vandì

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02827. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076545.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TIBONITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 73.910.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02825. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076546.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**AVELIS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 76.038.

Il résulte qu'en date du 24 août 2004, LUXFIDUCIA, S.à r.l., a démissionné avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Il résulte qu'en date du 24 août 2004, le siège social de la société AVELIS A.G. a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03537. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076721.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

56684

**TARGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.250.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / D. Murari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02821. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076547.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**LAERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 60.351.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / J.P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02829. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076548.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**FLANAGAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.110.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FLANAGAN HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(076935.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**ESPACE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.919.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, Administrateur démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandt / D. Murari  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02817. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076549.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**SERAMANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.756.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandt / D. Murari  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02831. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076550.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**TARIZZIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.668.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TARIZZIO S.A.  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

(076936.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**TARANIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.277.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandt / A. Belardi  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02832. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076555.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**XENDER EUROLINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.886.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandt / A. Belardi  
*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03719. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076559.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A.  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

(076937.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**AMBIANCE SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 87.748.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMBIANCE SUN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

(076591.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**AMBIENTE DA CRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1534 Luxembourg-Cessange, 12, rue de la Forêt.  
R. C. Luxembourg B 97.163.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMBIENTE DA CRUZ, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076593.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**CERIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 25.231.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CERIC, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076596.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**DAYBREAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 20, rue Würth-Paquet.  
R. C. Luxembourg B 55.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DAYBREAK, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076597.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**MAISON PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.  
R. C. Luxembourg B 13.623.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAISON PETER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076607.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**MAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 35, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 64.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAP, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076609.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**OPTIQUE GILLES ESSLINGEN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 63.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OPTIQUE GILLES ESSLINGEN & CIE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076633.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**RACING EXPERIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 49, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 78.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RACING EXPERIENCE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(076636.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---

**OFFICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 81.322.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 25 août, à 14.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OFFICE S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité décident:

1. La révocation du Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Pranzetti.
2. La nomination comme Commissaire aux Comptes pour trois (3) ans de la société SPR SERVICES INC, 25, Greystone Manor, Lewes DE 19958-9776, USA, Reg. No. 3802336.
3. Le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1258 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03113. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076627.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

---